

WEBINAIRE CONCOURS DE DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL Session 2025



DATE 6 mai 2025

Les modalités actuelles de recrutement par la voie du concours



Le recrutement par concours

- **le concours externe** est ouvert aux candidats titulaires d'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'Institut national du service public(ancienne École nationale d'administration) ou justifiant d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une expérience professionnelle satisfaisant aux conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique.
- **Le concours externe spécial dit « concours talents »** est ouvert aux candidats suivant à la date de leur inscription ou ayant suivi, dans les quatre années civiles précédant la date de leur nomination éventuelle en qualité d'élève de l'école ou de l'organisme concerné, un cycle de formation préparant à l'un ou plusieurs des concours concernés et accessible au regard de leur situation sociale. Ils doivent être titulaires d'un des diplômes exigés pour l'admission au concours externe d'entrée à l'Institut national du Service public ou justifiant d'un diplôme, d'un titre de formation ou d'une expérience professionnelle satisfaisant aux conditions fixées par le décret n° 2007-196 du 13 février 2007 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours d'accès aux corps et cadres d'emploi de la fonction publique.
- **le concours interne** ouvert aux fonctionnaires et agents publics des trois fonctions publiques en activité, en détachement, en congé parental ou accomplissant le service national, ainsi qu'aux candidats en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats à ce concours doivent justifier de quatre ans de services publics au 31 décembre de l'année du concours.
- **le troisième concours** est ouvert aux personnes qui, au 31 décembre de l'année du concours, justifient durant au moins huit années au total, d'un ou plusieurs mandats électifs d'une collectivité territoriale ou d'une ou de plusieurs activités en qualité de responsable, y compris bénévole, d'une association. La durée de ces activités ou mandats ne peut être prise en compte que si les intéressés n'avaient pas, lorsqu'ils les exerçaient, la qualité de fonctionnaire, de magistrat, de militaire ou d'agent public. Les périodes au cours desquelles l'exercice de plusieurs activités et mandats aurait été simultanée ne sont prises en compte qu'à un seul titre..

LE CONCOURS OUVERT AU TITRE DE LA SESSION 2025

- L'arrêté du 13 janvier 2025, modifié, portant ouverture des concours d'admission au cycle de formation des élèves directeurs d'établissement sanitaire social et médico-social a fixé à 141 le nombre total de places offertes
- La répartition des places entre les quatre concours s'établit comme suit :
 - concours externe : 62
 - concours externe spécial dit "concours talents" : 8
 - concours interne : 61
 - troisième concours : 10

LE CONCOURS OUVERT AU TITRE DE LA SESSION 2025

NOMBRE DE CANDIDATS ADMIS À CONCOURIR

Centres d'épreuves	Concours externe +externe spécial (Talent)	INTERNE	Troisième concours	Total par centre
<i>La Réunion - St Denis</i>	5	12		17
<i>Lyon</i>	61	28	1	90
<i>Marseille</i>	22	11	2	35
<i>Martinique - Trois Ilets</i>	6	20		26
<i>Rennes</i>	115	48		163
<i>Rungis (Paris)</i>	155	90	14	259
<i>Toulouse</i>	43	18	3	64
TOTAL	407	227	20	654

CONCOURS EXTERNE - EPREUVES D'ADMISSIBILITE

Nature des épreuves	Durée	Coefficient
EPREUVES D'ADMISSIBILITE		
Note de réflexion sur une question contemporaine d'ordre général portant sur les grandes problématiques de santé publique et environnementale ainsi que sur les grands enjeux de protection sociale. <i>Cette épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à exprimer sur le sujet proposé, une analyse structurée du contexte dans lequel il, s'inscrit et à construire une argumentation personnelle et structurée.</i>	5 heures	2
Note de synthèse et de propositions portant sur une problématique d'organisation et de gestion au sein d'un établissement sanitaire, social et médico-social. <i>Cette épreuve consiste à dégager les éléments essentiels d'un dossier en rapport avec le sujet. Elle doit apporter au lecteur une compréhension globale du thème sans qu'il lui soit nécessaire de se reporter au dossier qu'il est supposé ne pas connaître.</i>	5 heures	5
Épreuve de composition, sur la base d'un dossier d'une dizaine de pages, portant sur une problématique de droit public ou de finances publiques ou d'économie. <i>Cette épreuve est un exercice de réflexion, destiné à évaluer la mobilisation de connaissances techniques de façon synthétique et opérationnelle.</i>	4 heures	4 ou 2
Épreuve de composition portant, sur la base d'un dossier d'une dizaine de pages, sur une problématique de santé publique ou droit hospitalier et droit des établissements sociaux et médicaux sociaux ou d'économie de la santé ou de législation de sécurité sociale et aide sociale. <i>Cette épreuve est un exercice de réflexion destiné à évaluer la mobilisation de connaissances techniques de façon synthétique et opérationnelle</i>	4 heures	4 ou 2

CONCOURS INTERNE - EPREUVES D'ADMISSIBILITE

<u>NATURE DES EPREUVES</u>		
Note de réflexion sur une question contemporaine d'ordre général portant sur des problématiques de santé publique et environnementale ainsi que sur les grands enjeux de protection sociale. <i>Cette épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à exprimer sur le sujet proposé, une analyse structurée du contexte dans lequel il, s'inscrit et à construire une argumentation personnelle et structurée.</i>	5 heures	2
Note de synthèse et de propositions portant sur une problématique d'organisation et de gestion dans un établissement sanitaire, social et médico-social. <i>Cette épreuve consiste à dégager les éléments essentiels d'un dossier en rapport avec le sujet. Elle doit apporter au lecteur une compréhension globale du thème sans qu'il lui soit nécessaire de se reporter au dossier qu'il est supposé ne pas connaître.</i>	5 heures	5
Note opérationnelle, sur la base d'un dossier d'une dizaine de pages, portant sur des problématiques de droit public ou de santé publique ou de finances publiques ou d'économie. <i>Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées</i>	4 heures	<u>4 ou 2</u>
Note opérationnelle, sur la base d'un dossier d'une dizaine de pages, portant sur des problématiques de droit hospitalier et droit des établissements sociaux et médicaux sociaux ou d'économie de la santé ou de législation de sécurité sociale et aide sociale. <i>Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées</i>	4 heures	<u>4 ou 2</u>

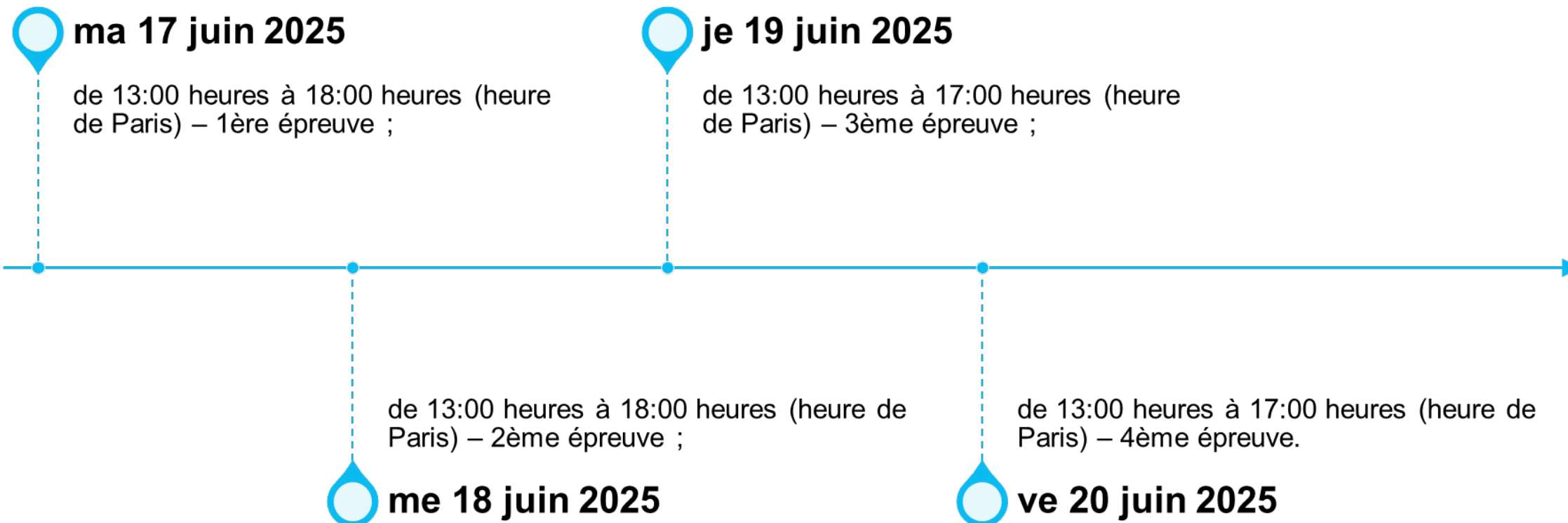
TROISIEME CONCOURS - EPREUVES D'ADMISSIBILITE

<u>Nature des épreuves</u>	Durée	Coefficient
Note de réflexion sur une question contemporaine d'ordre général portant sur des problématiques de santé publique et environnementale ainsi que sur les grands enjeux de protection sociale. <i>Cette épreuve vise à apprécier l'aptitude du candidat à exprimer sur le sujet proposé, une analyse structurée du contexte dans lequel il, s'inscrit et à construire une argumentation personnelle et structurée.</i>	5 heures	2
Note de synthèse et de propositions portant sur une problématique d'organisation et de gestion dans un établissement sanitaire, social et médico-social. <i>Cette épreuve consiste à dégager les éléments essentiels d'un dossier en rapport avec le sujet. Elle doit apporter au lecteur une compréhension globale du thème sans qu'il lui soit nécessaire de se reporter au dossier qu'il est supposé ne pas connaître.</i>	5 heures	5
Note opérationnelle, sur la base d'un dossier d'une dizaine de pages, portant sur des problématiques de droit public ou de santé publique ou de finances publiques ou d'économie. <i>Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées</i>	4 heures	<u>4 ou 2</u>
Note opérationnelle, sur la base d'un dossier d'une dizaine de pages, portant sur des problématiques de droit hospitalier et droit des établissements sociaux et médicaux sociaux ou d'économie de la santé ou de législation de sécurité sociale et aide sociale.. <i>Rédaction, à partir d'un dossier à caractère administratif, d'une note permettant de vérifier les qualités de rédaction, d'analyse et de synthèse du candidat ainsi que son aptitude à dégager des solutions appropriées</i>	4 heures	<u>4 ou 2</u>

CALENDRIER DES ÉPREUVES D'ADMISSIBILITÉ

- *Mardi 17 juin 2025 de 13:00 heures à 18:00 heures (heure de Paris) – 1^{ère} épreuve ;*
- *Mercredi 18 juin 2025 de 13:00 heures à 18:00 heures (heure de Paris) – 2^{ème} épreuve ;*
- *Jeudi 19 juin 2025 de 13:00 heures à 17:00 heures (heure de Paris) – 3^{ème} épreuve ;*
- *Vendredi 20 juin 2025 de 13:00 heures à 17:00 heures (heure de Paris) – 4^{ème} épreuve.*

Calendrier synoptique des épreuves d'admissibilité



Concours de DESSMS. Nouvelles épreuves orales d'admission.

- **Epreuve 1 : Epreuve collective de mise en situation** professionnelle.
45mn divisée en :
30 mn d'échanges collectifs et 15 mn d'échange individuel avec le jury permettant d'analyser et noter la prestation de celui-ci.
Coefficient 5
- **Epreuve 2 : Grand oral.** 30 minutes divisées en : 10 minutes maximum de présentation par le candidat / 10 minutes d'échange sur le parcours du candidat et ses motivations / 10 minutes mise en situation managériale professionnelle et d'échange sur l'actualité du monde sanitaire.
Coefficient 5
- **Epreuve 3 : Anglais.** Coefficient 1

LA COMPOSITION DU JURY

- Le jury, nommé par arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion, comprend :
 - un membre de l'inspection générale des affaires sociales
Madame De WILDE - Présidente ;
 - Le directeur général la cohésion sociale ou son représentant ;
 - un directeur général d'agence régionale de santé ou son représentant ;
 - la directrice de l'École des hautes études en santé publique ou son représentant ;
 - Trois directeurs d'établissement sanitaire social et médico-social ;
 - un directeur d'hôpital ;
 - un professeur, maître des conférences ou maître-assistant, membre de l'enseignement supérieur.

Nota :

La présidente du jury est désignée, par arrêté de la directrice générale du Centre national de gestion, parmi les membres du jury.

Le secrétariat du jury est assuré par le Centre national de gestion.

Éléments statistiques Concours de directeur d'établissement sanitaire, social et médico-social Sessions 2017 - 2025



DATE 27 mars 2025

ÉLÉMENTS STATISTIQUES SESSION 2019 À 2025

DIRECTEUR ETABLISSEMENT SANITAIRE, SOCIAL ET MEDICO-SOCIAL

Evolution du nombre de places aux concours , du nombre de candidats inscrits, du nombre de lauréats sur les cinq dernières années

